https://inspection-oullins.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article143



Filtrage Internet dans les établissements

- TUIC -

Publication date: mercredi 7 février 2018

Copyright © Oullins - Tous droits réservés

Copyright © Oullins Page 1/3

Filtrage Internet dans les établissements

Suite à l'enquête RDRI sur les usages du numérique et du matériel présent dans les écoles, nous vous rappelons qu'une solution de filtrage des contenus Internet doit être installée sur toutes les machines (ordinateurs, tablettes) afin de protéger l'accès des élèves à des contenus inadaptés.

Il convient donc de vérifier si un filtrage est mis en place et s'il est efficace.

Un article édité par le <u>Réseau Départemental des Ressources Informatiques</u> vous expliquera l'importance d'un filtrage et vous indiquera la marche à suivre pour paramétrer un filtrage le cas échéant.

Adresse de l'article :

http://www2.ac-lyon.fr/services/rhone/rdri/index.php?option=com_flexicontent&view=item&cid=62&id=78&Itemid=46#_filtrage-de-l-internet

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information a édité deux notes d'information aidant à la mise en place du filtrage dans les écoles. Vous trouverez ces courriers en pièce jointe.

Avant de modifier les paramètres de filtrage, ou d'en installer un, il est utile de connaître son adresse IP, ainsi que des renseignements sur le fournisseur d'accès. Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site http://www.mon-ip.com/

Vous aurez besoin de la combinaison de chiffres pour demander éventuellement un filtrage académique. De plus, vous pouvez savoir quel est votre fournisseur d'accès.

- S'il s'agit de l'Académie (par exemple : sqpx4.ac-lyon.fr) le filtrage devrait être effectif.
- Si vous lisez amplivia dans l'identité du fournisseur d'accès, vous pourrez vous reporter au protocole Amplivia en cliquant sur la pièce jointe en bas de page.
- S'il s'agit d'un autre cas, vous pouvez alors demander la mise en place d'un filtrage par le fournisseur d'accès Internet privé, ou un filtrage académique. Il faut se rendre sur le portail ARENA et créer un ticket de demande de filtrage ('Assistance académique'->'Nouvelle demande'->'Proxy école hors Amplivia': consulter le deuxième document en bas de page).

<u>Dans tous les cas, il convient de vérifier avant et après si les contenus affichés sont inadaptés</u>. Cela revient donc à effectuer un test en tapant XXX dans un moteur de recherche (type Qwant, Google, Yahoo !...) et avec tous les navigateurs installés (Firefox, Chrome, Internet Explorer ou autres) et de voir les résultats, non seulement dans les pages web, mais aussi dans les images et vidéos. Puis d'effacer l'historique afin de ne pas garder de trace de cette recherche.

Il est possible d'installer un filtrage différent sur des machines accessibles à des élèves, ou uniquement à des adultes (administration notamment, qui peut avoir besoin d'accéder à davantage de contenus). Le protocole Amplivia indique les deux procédures.

Enfin, quelques bonnes pratiques à rappeler concernant l'usage d'Internet en situation de classe :

Une charte d'usage du materiel et de l'accès à Internet, élaborée avec les élèves et signée par tous,

Copyright © Oullins Page 2/3

Filtrage Internet dans les établissements

- Toute recherche sur Internet doit être préparée par l'enseignant,
- Pas d'élèves connectés sans présence d'un adulte,
- Les moteurs de recherche sont réservés à l'adulte (particulièrement pour la recherche d'images)
- Les élèves effectuent des recherches sur des sites présélectionnés par l'enseignant, en fonction de contenus pédagogiques adaptés.

Et quelques conseils pratiques qui peuvent faciliter le travail des enseignants :

- Préférer un seul navigateur (à définir en concertation lors d'un conseil des maîtres) ce qui limitera le temps pour les paramétrages),
- Préférer des moteurs de recherche <u>qui ne pistent pas l'internaute</u>, affichant des résultats plus exploitables par les élèves (<u>www.qwantjunior.com</u> par exemple semble être adapté pour les classes primaires)
- Installer par défaut lors de l'ouverture du navigateur l'adresse d'un moteur adapté (Google ne nous semble pas adapté), ou du blog/site de l'école (ce qui augmentera les statistiques de consultation du site).

https://inspection-oullins.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Protocole de filtrage AMPLIVIA

</doc649|left>

 $\underline{https://inspection-oullins.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg}$

Demande filtrage académique hors AMPLIVIA

</doc648|right>

Copyright © Oullins Page 3/3